

AVIS

Le Maire de la Commune d'EPINAC

Informe que, conformément au code général des collectivités territoriales,

Il sera procédé à la reprise des terrains communs et concessions du carré n°4 à partir du 16 décembre 2024.

En conséquence, les héritiers, descendants, successeurs des défunts ou la personne chargée de l'entretien des sépultures sont invités à se présenter en mairie dans les meilleurs délais et sont priés d'indiquer aux services municipaux leur volonté de conserver ou non la sépulture.

Carré 4 :

N° d'ordre	N° sépulture	Rang	DEFUNT(s)	Date inhumation
1	3706	7 emp 2	PILLOT Jeanne	2003
2	2289	7 emp 3	LAFORGE Georges RENAUD Jeanne	1934 1940
3	1773	8 empl 1	MIGUET Louis FICHOT Jeanne ROBIER Jules MIGUET Marguerite	? ? 1938 ?
4	2291	8 empl 2	JACQUEMARD Anne JACQUEMARD Virginie	1935 1935
5	2276	8 empl 3	FEVRE Valentine	1965
6	978	9 empl 0	inconnu	?
7	3356	9 empl 3	CHAUSARD Lazare	1918
8	3027	10 empl 1	MAROTEL Joseph	1937

Fait à EPINAC,
Le 10 décembre 2024

Le Maire,
Jean-François NICOLAS

